

Extrait du registre des délibérations du
conseil municipal de la commune de
LA BATHIE

Séance du 05 avril 2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la SAVOIE

<p>Date de la convocation : 29 mars 2024</p> <p>Date d'affichage : 29 mars 2024</p>
<p>Nombre de membres afférents au Conseil : 19</p> <p>Nombre de membres en exercice : 15</p> <p>Nombre de membres présents : 12</p> <p>Nombre de votants : 14</p>
<p>OBJET : Vote du budget primitif 2024</p>

L'an deux mille vingt-quatre vendredi cinq avril à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Monique ROSSET-LANCHET, maire.

Présents : Mmes Joëlle BANDIERA, Stéphanie BOHN, Armelle MOLINAS, Monique ROSSET-LANCHET, Gilda STRAPPAZZON.

MM. Jean-Pierre ANDRÉ, Pascal BOUVIER, Anthony GIRARD, Olivier JÉZÉQUEL, Frédéric MOLINAS, Pascal PESCHOT, Damien SANTON.

Absents : Mmes Justine FECHOZ (procuration à M. Olivier JÉZÉQUEL), Corinne PAYOT (procuration à M. Pascal BOUVIER), Élodie PIDDAT.

Madame Gilda STRAPPAZZON a été élue secrétaire de séance.

Vu la réunion de la commission finances-projets participatifs du 18 mars 2024,

Madame l'adjointe aux finances donne lecture de chaque compte du budget primitif 2024 :

1°) Section de FONCTIONNEMENT :

Chapitre	Libellé	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
011	Charges à caractère général	1 074 432,00 €		1 074 432,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 043 500,00 €		1 043 500,00 €
014	Atténuation de produits	694 851,00 €		694 851,00 €
65	Autres charges de gestion courante	233 600,00 €		233 600,00 €
66	Charges financières	40 100,00 €		40 100,00 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	2 000,00 €		2 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		26 100,00 €	26 100,00 €
023	Virement à la section d'investissement		655 395,48 €	655 395,48 €
	Total Dépenses de fonctionnement	3 088 483,00 €	681 495,48 €	3 769 978,48 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			3 769 978,48 €

Chapitre	Libellé	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
013	Atténuation de charges	60 000,00 €		60 000,00 €
70	Produits des services du domaine et ventes	89 000,00 €		89 000,00 €
73	Impôts et taxes	2 808 298,00 €		2 808 298,00 €
74	Dotations et participations	272 308,00 €		272 308,00 €
75	Autres produits de gestion courante	68 500,00 €		68 500,00 €
76	Produits financiers	1 000,00 €		1 000,00 €
Total Recettes de fonctionnement		3 299 106,00 €	- €	3 299 106,00 €
		R002 Résultat antérieur reporté		470 872,48 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				3 769 978,48 €

2°) Section d'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	226 200,00 €		226 200,00 €
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	37 201,48 €		
27	Autres immobilisations financières	94 600,00 €		94 600,00 €
	Opérations d'équipement	604 584,59 €		604 584,59 €
Total Dépenses d'investissement		962 586,07 €	- €	925 384,59 €
		<i>D001 déficit d'investissement reporté</i>		369 195,42 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				1 294 580,01 €

Chapitre	Libellé	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	541 939,53 €		92 390,00 €
13	Subventions d'investissement	61 145,00 €		61 145,00 €
024	Produits de cession	10 000,00 €		10 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		26 100,00 €	26 100,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		655 395,48 €	655 395,48 €
Total Recettes d'investissement		613 084,53 €	681 495,48 €	845 030,48 €
		Affectation au compte 1068		449 549,53 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				1 294 580,01 €

Ainsi, après présentation des documents retraçant l'ensemble des comptes tant dans les sections de fonctionnement que d'investissement, le budget primitif de l'année 2024 s'équilibre de la façon suivante :

- **Section de fonctionnement** : elle s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de **3 769 978.48 €** ;
- **Section d'investissement** : elle s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de **1 294 580.01 €**.

En outre, il est précisé qu'en raison du passage en nomenclature M57 depuis le 1^{er} janvier 2023, il est nécessaire de définir la politique de fongibilité des crédits en même temps que le vote du budget.

En effet, la M57 offre à l'exécutif la possibilité d'effectuer des virements de crédits entre chapitres dans la limite accordée par le conseil municipal et au maximum pour 7.5% des dépenses réelles de chaque section (à l'exclusion des dépenses de personnel).

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle permet d'adapter la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global de chaque section. En contrepartie, le maire est tenu d'informer le conseil municipal des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le budget primitif 2024,
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 14

VOTE POUR : 8

VOTE CONTRE : 6 (JP. ANDRE, P. BOUVIER, A. MOLINAS, F. MOLINAS, C. PAYOT, D. SANTON)

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire
Monique ROSSET-LANCHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300326-20240405-D05-05-04-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024